

Sauvez les enfants !

Juillet-août 1944

Un désastre pour 250 enfants en France, un triomphe pour 600 en Belgique

A la fin du printemps 1944, de 350 à 500 enfants juifs se trouvent dans les onze centres de la région parisienne de l'Union Générale des Israélites de France (UGIF)¹, 600 dans les sept homes dirigés par l'Association des Juifs en Belgique (AJB).² Entre le 21 et le 25 juillet, 250 enfants des centres de l'UGIF sont arrêtés par la Gestapo. 200 sont déportés et périssent.³ En Belgique aucune arrestation, les 600 enfants sont sauvés. Ce qui est un désastre pour les Français se révèle comme un grand succès pour les Belges. On a, à juste titre, vivement reproché leur inaction coupable aux premiers, pour citer les seconds en exemple. L'histoire n'est pas si simple.

Pourquoi les nazis ont-ils laissé libres pendant de longs mois plus de mille enfants en France et en Belgique ? Ils connaissent l'existence des maisons qui les hébergent et peuvent à tout moment sans le moindre problème rafler et déporter ces enfants. Alors que la Gestapo lance de laborieuses opérations de police pour débusquer les Juifs entrés dans la clandestinité, n'est-il pas plus facile d'envoyer quelques autobus pour ramasser ces enfants, les interner à Drancy ou à Malines pour ensuite les envoyer à la mort ? Il n'y a pas de réponse satisfaisante aujourd'hui à ce comportement allemand. A l'époque il renforce le sentiment de sécurité des dirigeants juifs : les Allemands ne semblent pas s'intéresser aux enfants des centres d'accueil officiels.

Le 30 octobre 1942, la Gestapo rafle les 58 enfants du home de Wesembeek-Ophem de l'AJB. Ils sont transférés à la caserne Dossin de

¹ WIEVIORKA Annette, *Ils étaient juifs, résistants, communistes*, Denoël, Paris, 1986, p. 175.

LAZARE Lucien, *La résistance juive en France*, Stock, Paris, 1987, p. 225 citent un chiffre de 500 enfants.

KLARSFELD Serge, *La Shoah en France, vol. 3. Le calendrier de la persécution des Juifs de France. Septembre 1942-août 1944*, Fayard, Paris, 2001. p. 1876 donne un chiffre de 350.

² BRACHFELD Sylvain, *Ils n'ont pas eu les gosses*, Institut de recherche sur le judaïsme belge, Bruxelles, 1989, p. 44.

³ KLARSFELD, op. cit. p. 1876.

Malines. Un front d'intervenants se constitue immédiatement et dès le lendemain, la Gestapo libère les enfants.⁴ Ce résultat renforce l'assurance des dirigeants de l'AJB. Il est inutile de disperser les enfants pris en charge. Le nombre important de 600 enfants hébergés en juin 1944 par l'AJB n'a pas d'autre explication. C'est un chiffre très élevé si on le compare aux 350 à 500 enfants des centres de l'UGIF à la même époque. Rappelons que les enfants juifs sont cinq fois plus nombreux en France qu'en Belgique. A l'échelle de la France ces 600 enfants belges correspondent à 3 000 enfants français.⁵ On mesure la taille démesurée de l'imprudance belge et l'ampleur qu'auraient prise les reproches à l'égard de l'UGIF si l'organisation française avait pris un tel risque.

Contrairement à l'AJB, l'UGIF est inquiète. En 1943, trois de ses centres ont été raflés par la Gestapo. Il s'agit de 16 enfants de l'Orphelinat Rothschild, de 32 des Centres Lamark et Guy Patin et d'une vingtaine du foyer de la Verdières. Autant de signaux forts du danger dans lequel se trouvent ces enfants. Des organisations juives clandestines se mobilisent. Le 16 février 1943, l'organisation communiste *Solidarité* enlève 63 enfants des maisons de l'UGIF et les fait entrer en clandestinité.⁶ Bien que la Gestapo n'ait pas réagi, cette opération d'envergure ne se répétera malheureusement pas.

L'UGIF n'est pas en reste. Ses dirigeants dispersent de nombreux enfants dans des institutions charitables et des familles à l'abri des nazis. Entre septembre 1942 et juin 1944, l'effectif dans les foyers de l'UGIF diminue de 2 000 à environ 350 à 500 enfants. C'est insuffisant mais ce sont autant d'enfants qui échappent à la Gestapo et ne seront pas déportés à Auschwitz.

Ces sauvetages résultent d'une collaboration entre organisations légales et clandestines. Elle se poursuit jusqu'en juillet 1944. Albert Akerberg, secrétaire général du Comité d'Union et de Défense des Juifs de Paris (CUD), en témoigne⁷ : «... J'étais en relation avec Juliette Stern, membre du Conseil d'administration de l'UGIF. Elle nous aidait dans notre travail en nous fournissant les informations nécessaires pour que nous puissions kidnapper les enfants en péril (...) J'avais avec Juliette Stern une conférence hebdomadaire (...) C'est là que nous mettions au point

⁴ BRACHFELD, op. cit. p. 118 et ss.

⁵ Rappelons qu'en 1940, il y avait en France 84 000 enfants juifs contre seulement 15 000 en Belgique.

⁶ HAZAN Katy, *Les orphelins de la Shoah : les maisons de l'espoir, 1944-1960*, Editions des Belles Lettres, 2000, p. 38.

⁷ WIEVIORKA, op. cit. p. 176. Le Comité d'Union est une organisation clandestine créée à Paris en janvier 1944. Elle regroupe différents groupes juifs dont des communistes.

les kidnappings à venir... »⁸ Il s'agit ici non pas d'opérations de groupe, mais d'évasions individuelles. Elles concernent principalement des enfants libres mais parfois aussi, bien que ce soit nettement plus délicat, quelques « enfants bloqués ».

Au printemps 1944, en Belgique comme en France, une partie importante des enfants des centres d'accueil sont ce que l'on a appelé des « enfants-bloqués ». Ce terme barbare désigne des enfants juifs remis à l'UGIF ou à l'AJB par la Gestapo. Ils viennent de Drancy ou de Malines où ils sont restés seuls, leurs parents ayant « disparu ». La Gestapo les a méticuleusement listés et ils ne peuvent quitter les foyers sans son autorisation. Des otages que les nazis peuvent reprendre à tout moment et dont l'UGIF et l'AJB sont responsables. Cette collaboration des organisations juives légales leur a été reprochée à l'époque et l'est encore aujourd'hui. Mais quel était le choix ? Refuser ces enfants, c'est les vouer à la déportation et à une mort certaine. Les accueillir, même dans des conditions intolérables, dépendantes de l'arbitraire allemand, c'est leur donner un espoir de vivre, une chance d'être sauvés qui pour nombre d'entre eux s'est réalisée.

L'UGIF et l'AJB sont réticentes à faire passer en clandestinité ces « enfants-bloqués ». Ces organisations estiment que cela conduira les Allemands à reprendre immédiatement les enfants-bloqués qui restent dans les foyers et à les déporter. Et tout aussi grave, les autorités allemandes décideront de ne plus accorder de libération à d'autres enfants qui sont détenus à Malines et à Drancy. Leur destin, dans ce cas, ne fait pas de doute, c'est la déportation vers la mort. Pouvait-on prendre ce double risque qui était bien réel, quasi inéluctable ? Un dilemme que l'on ne peut rayer d'un trait de plume.

Ce cas de conscience ne se pose plus en juillet-août 1944, alors que la libération est toute proche. Il faut alors impérativement disperser les enfants, ceci d'autant plus que parmi les enfants bloqués se trouvent également un certain nombre d'enfants libres qui n'ont pas été envoyés par la Gestapo. Jamais, jamais ils n'auraient dû se trouver dans les mêmes foyers ! C'est d'ailleurs le principal reproche que le jury d'honneur qui s'est réuni après la guerre adresse aux dirigeants de l'UGIF.⁹

⁸ RAJSFUS Maurice, *Des Juifs dans la collaboration, L'UGIF 1941-1944*, Etudes de documentation internationales, Paris, 1980, p. 338.

⁹ LAZARE, op. cit. p. 225.

Les enfants des foyers de l'UGIF devaient impérativement être cachés avant que 200 d'entre eux ne soient déportés vers la mort par le convoi 77 du 31 juillet 1944. Ce qui s'est passé a fait l'objet de nombreux et longs développements. On se contentera de quelques remarques. Lorsque le CUD propose de faire disparaître les enfants avec l'accord de l'UGIF, son président Georges Ediger refuse la participation de son organisation. Il est tout de suite accusé d'agir de la sorte par crainte de son arrestation et de celle des autres dirigeants de l'UGIF.¹⁰ L'accusation est un peu courte. Après le débarquement allié en Normandie le 6 juin 1944, ceux qui ont vécu sur place cette époque savent qu'il était d'autant plus facile de se cacher que ce n'était que pour quelques semaines. Les portes s'ouvraient et les Allemands isolés ne pouvaient que procéder à quelques opérations ponctuelles, très ciblées. Entrer en clandestinité n'aurait posé aucun problème. D'autres raisons ont motivé le refus de l'UGIF sans le justifier pleinement.¹¹

Pourquoi les forces clandestines juives n'ont-elles pas alors monté sans la participation de l'UGIF une action-commando, un kidnapping, comme elles le firent pour 63 enfants le 16 février 1943 ? L'opération est plus facile en juillet 1944. Les Allemands sont désorganisés et sur la défensive. Les effectifs de la résistance sont importants et leur marge de manoeuvre incomparablement plus large.

C'est la question que pose l'historienne Anette Wierwarka en termes très pragmatiques : « Pourquoi n'a-t-on pas envoyé les jeunes gens des milices patriotiques juives dans ces maisons avec ordre de faire sortir les gosses et de tenter de les planquer au lieu de les lancer dans des missions aléatoires et périlleuses pour voler des armes aux Allemands ? »¹² La réponse tient dans la question telle qu'elle est formulée. L'enthousiasme, la soif de participer dans les entreprises les plus dangereuses de la Libération, la décision des politiques d'occuper le terrain au maximum pour préparer l'après guerre, expliquent qu'aucune priorité n'a été accordée à l'évasion des enfants de l'UGIF.

Contrairement aux Français, les Belges vont intervenir. Une réunion de l'AJB est organisée le 26 août 1944. Il est décidé de « faire disparaître les 600 enfants des homes. La directrice de l'Office national de l'enfance (ONE), Mme Yvonne Nevejean et les militants de la section enfance du

¹⁰ RAJFUS op. cit. p. 258.

¹¹ Ce sont principalement les dizaines de milliers d'adultes juifs « officiels » qui ne survivent que grâce aux secours de l'UGIF.

¹² WIEVIORKA, op. cit. p. 209. Wierwarka fait allusion à l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) qui dispose de 60 groupes de combat. RAJFUS, op. cit. p. 258. Pour lui le CUD n'a malheureusement pas eu le temps et les événements ont été plus rapides.

Comité de Défense des Juifs (CDJ) se chargent de sauver les enfants de l'AJB d'une rafle imminente. »¹³ Le courage et la détermination doivent ici être salués. Dans les faits ils se sont avérés inutiles. Une semaine plus tard, le 4 septembre, Bruxelles était libérée. Les Allemands n'ont plus été en mesure de monter la moindre rafle. La chance, le hasard, le miracle, disent certains, c'est que les Allemands n'ont pas décidé l'arrestation des enfants un mois avant la Libération comme ils l'ont fait en France. Alors la décision de l'AJB serait arrivée trop tard et 600 enfants belges partaient pour Auschwitz. Comme leurs homologues français, les dirigeants belges de l'AJB auraient été accablés de reproches au lieu d'être félicités. Il n'en reste pas moins que les uns comme les autres ont pris envers tous ces enfants un risque inadmissible.

Copyright Marc-André Chaguéraud, Genève 2009.

¹³ BRACHFELD, op. cit. p. 44. ONE organisme étatique, CDJ mouvement clandestin.

